

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : 89/20/3 Nos réf. : 2013 - 000357/89

Affaire sulvie par : Emmanuelle BARETJE

emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 90

Montpellier, le D B MARS 2013

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

Monsieur le Maire Commune d'ille-sur-Têt 10. place de la Résistance 66130 ILLE-SUR-TËT

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet de création d'une ZAC - Commune d'Ille-sur-Têt (66)

Par courrier reçu le 03/01/2013, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de création d'une ZAC située sur la commune d'Ille-sur-Têt.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier sournis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend: la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER